

Recertification, pertinence : oui mais...

La CSMF, réunie en assemblée générale le dimanche 11 mars 2018, s'est déclarée prête à s'engager dans un mécanisme de recertification/accréditation qui garantira aux patients à la fois la mise à jour des connaissances mais aussi l'évaluation des pratiques du médecin. Mais ces processus doivent être co-construits avec la représentation professionnelle des médecins en exercice si on ne veut pas les en exclure. La CSMF demande à être associée dès sa conception à la mise en place de tels mécanismes et dénonce la démarche actuelle exclusivement centrée sur la partie universitaire et étudiante.

La CSMF a toujours été favorable à la démarche qualité et l'évaluation en médecine, facteurs de progrès et de pertinence des soins. Aujourd'hui, cet enjeu devient un objectif prioritaire; la CSMF est prête à y prendre toute sa place. Il s'agit de modifier progressivement les comportements et habitudes de chacun en agissant par l'évaluation des pratiques. Mais la mise en place de la pertinence nécessite de la confiance et du temps. La CSMF réaffirme la nécessité de ne pas détruire le nouveau climat de dialogue qui s'installe par des mesures qui seraient contraires à la confiance, comme le « robot tarifaire » que la CNAM pourrait envisager grâce à l'article 99 de la LFSS 2017.